

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 28 juin 2019

Date de publication : 4 juillet 2019	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 20 juin 2019	Nombre de délégués présents ou représentés : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : - Abstentions :

Le 28 juin 2019, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Guy MOREAU

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON

Au titre des communes : M. Jean-Pierre SERVANT, M. Marc THEBAULT, Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI : M. Yann HELARY

Au titre des chambres d'agriculture : M. Xavier GARREAU

Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Maxence DE RUGY

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Mme Catherine DESPREZ, M. Stéphane VILLAIN

Au titre des communes : M. Joël BLUTEAU

Au titre des EPCI : M. Michel SIMON

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Pascal DUFORESTEL, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Séverine VACHON

Convention de partenariat 2019-2023 avec la Société DARVA



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Convention de partenariat 2019-2023 avec la Société DARVA

Contexte

La société DARVA souhaite s'engager dans une démarche responsable en faveur du développement durable et entend contribuer à la lutte contre le changement climatique en lien avec le soutien au développement économique local par des actions de mécénat.

Ainsi, la société DARVA se fixe pour objectif de porter une action pérenne d'aide pour participer à la préservation de l'environnement dans un territoire emblématique, à proximité de son siège administratif, le Marais poitevin.

L'engagement de DARVA repose sur sa volonté d'assumer une responsabilité dans la préservation d'un paysage remarquable, tout en concourant à informer et sensibiliser les citoyens sur le changement climatique et l'impact sur le territoire. Engagée par ailleurs dans une démarche de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), DARVA privilégiera les programmes d'actions lui permettant de contribuer à une compensation volontaire à la captation du carbone.

A ce titre, la société DARVA souhaite contribuer financièrement à hauteur de 3.500€ par an jusqu'en 2023, dans les programmes d'actions élaborés par le Parc. En 2019, DARVA se propose d'être partenaire de l'édition du livre « Hé... La mer monte », compilation des présentations faites au colloque sur le climat en novembre dernier.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat proposée par la Société DARVA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy PERRIER